REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **15 novembre 2018**

Compte rendu affiché le **22 novembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **09 novembre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Christine JACOB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard GENIN à Mustafa USTA, Nawelle CHHIB à Nordine GASMI, Sacha FORCA à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Marie-Emmanuelle SYRE**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL, Mourad BEN DRISS, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN.**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Objet :

18.11.1037
Prévention de la radicalisation violente djihadiste - Attibution d'une subvention à la compagnie AVISCENE

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 27 NOV. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MADAME LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Le terrorisme a frappé lourdement notre pays et continue à faire peser une menace estimé extrêmement préoccupante par les pouvoirs publics. L'ensemble de la société française doit se mobiliser afin de prévenir les phénomènes de radicalisation religieuse : les acteurs de l'Etat, les collectivités territoriales et la société civile. Cela passe par la formation des acteurs publics afin de mieux en identifier les signes, mais aussi par l'appropriation collective des valeurs de la République et du principe de laïcité.

La ville a fait le choix de s'inscrire dans cette nécessaire mobilisation au travers de son plan local d'actions et de prévention de la délinquance signé le 12 juin dernier et de son plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations en s'appuyant évidemment sur le vecteur de la culture.

C'est dans ce cadre que le Centre Culturel Communal Charlie Chaplin a programmé les pièces de théâtre « Djihad » et « Géhenne » de la compagnie Aviscène ce mardi 13 novembre 2018, la première dans l'après-midi en direction des scolaires et des jeunes de la Mission Locale, la seconde en tout public à 19h00.

Effectivement, après la pièce « Djihad » qui tourne désormais depuis plus de deux ans, le metteur en scène Ismaël Saïdi revient avec un deuxième opus de sa trilogie théâtrale consacrée au radicalisme, à l'antisémitisme, la haine de l'autre, l'intolérance et le racisme. Il s'agit pour lui de développer un « contre-discours » sur l'enfermement religieux et ses potentielles dérives violentes, tout en respectant les convictions et en faisant émerger distance et esprit critique.

Dans le cadre du plan national « prévenir pour mieux protéger », le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation accompagne la diffusion de ce nouveau spectacle avec le soutien de la Préfecture en prenant en charge l'intégralité du coût du contrat de cession de 4 000 €. Il est demandé en contrepartie aux villes accueillant la diffusion de s'engager à verser à la compagnie une subvention de 1 000 €.

Il vous est donc proposé d'autoriser Madame la Maire à octroyer une subvention de 1 000 € à la compagnie Aviscène.

En conséquence je vous propose :

- d'accorder le versement d'une subvention de 1 000 € à la compagnie Aviscène.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-29 du CGCT lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Considérant l'intérêt de concourir à des actions de prévention de la radicalisation djihadiste ;

Entendu le rapport en date du 15 novembre 2018 présenté par Nadia LAKEHAL, adjointe déléguée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 37
Votes Contre :
Abstention :

➢ approuve le versement d'une subvention de 1 000 € à la compagnie Aviscène.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY